



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

FSE

Question écrite n° 62942

Texte de la question

M. Yvan Lachaud alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les longs délais de versement des subventions du Fonds social européen versées aux associations pour le fonctionnement des chantiers d'insertion. En effet, dans le cadre de la nouvelle programmation contractuelle européenne 2008-2013, les modalités de versement (géré au niveau des DRTEPF) des subventions du FSE ont été durcies ; les pièces justificatives demandées par l'Europe sont de plus en plus nombreuses et surtout plus complexes, d'où découlent de très longs retards de paiement. Les associations se retrouvent ainsi dans des situations particulièrement difficiles ; certaines en sont réduites à demander des créances aux banques (Dailly), mais les retards sont même parfois supérieurs à la durée de la créance, obligeant les associations à payer aux banques des agios, évidemment non pris en charge par le FSE. Un bon nombre d'associations se retrouvent, par conséquent, fragilisées, par ces retards importants, et notamment importants dans la région Languedoc-Roussillon. Il souhaite donc connaître les raisons pour lesquelles les délais de traitement des dossiers de subvention du FSE sont aussi longs, particulièrement dans la région Languedoc-Roussillon.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62942

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10348

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)